



Une enveloppe de 162 millions d'euros pour les maisons de retraite

La ministre déléguée aux personnes âgées Michèle Delaunay a annoncé mardi 23 avril la création, dès cette année, de « plusieurs milliers » d'emplois d'aides-soignantes et d'infirmières dans les maisons de retraite.



Dans une maison de retraite. Les crédits engagés (© THIERRY PASQUET/SIGNATURES) par le gouvernement et issus de l'assurance-maladie visent à permettre l'embauche d'infirmières, mais aussi et surtout d'aides-soignantes.

Beaucoup d'établissements ont encore du mal à recruter ces personnels soignants en raison de la faible attractivité du secteur de la dépendance.

AVEC CET ARTICLE

► [Les maisons de retraite, un luxe pour les Français ?](#)

« Bien qu'en situation budgétaire contrainte, le gouvernement considère toujours la politique de l'âge comme une priorité », a assuré mardi 23 avril Michèle Delaunay, en annonçant que 162 millions d'euros seraient engagés cette année pour « médicaliser » les maisons de retraite. « Cela permettra la création de plusieurs milliers d'emplois », a assuré la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

LES DERNIÈRES INFOS

14h45

IBM étudie la suppression de plus (LFSS), la somme de 147 millions d'euros avait été annoncée.

« Finalement, nous avons pu obtenir 15 millions supplémentaires », a indiqué Michèle Delaunay, qui s'exprimait lors d'un conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

ANTICIPER LEURS EMBAUCHES

Dans la foulée, la ministre a précisé qu'une autre enveloppe, d'un montant de 85 millions, avait été débloquée en prévision de l'année prochaine. « Ces crédits ne pourront être dépensés qu'à partir du 1^{er} janvier 2014. Mais cela va permettre aux établissements de mieux anticiper leurs embauches pour l'année prochaine », indique-t-on dans son entourage.

MANQUE DE BUDGET DANS LES DÉPARTEMENTS

Cette question de la « médicalisation » des maisons de retraite est jugée essentielle par Claudy Jarry, président de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa). « Nous accueillons des résidents de plus en plus âgés et de plus en plus dépendants », explique ce responsable. Les crédits aujourd'hui engagés par le gouvernement et issus de l'assurance-maladie visent à permettre l'embauche d'infirmières, mais aussi et surtout d'aides-soignantes.

Avant de pouvoir recruter, un établissement doit signer une convention dite « tripartite » avec le conseil général et l'Agence régionale de santé (ARS). « Pour embaucher une aide-soignante, l'État va mettre 70 % des crédits et le département 30 %, explique Claudy Jarry. Mais le problème, aujourd'hui, est que beaucoup de départements sont exsangues financièrement et refusent de s'engager sur la médicalisation. Ce qui nous oblige à limiter les recrutements. »

FAIBLE ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Une autre contrainte est la faible attractivité du secteur des personnes âgées dépendantes. « Nos établissements ont beaucoup de mal à attirer des aides-soignantes qualifiées ou des infirmières. Elles préfèrent aller exercer à l'hôpital où l'activité, souvent plus technique, est jugée plus noble », déplore Claude Caléro, directeur de la maison de retraite Lumière et Paix à Nîmes et président de la Fnadepa-Gard.

« De plus en plus, nous recrutons des infirmières qui, à 55 ans, ont quitté l'hôpital pour prendre leur retraite et qui viennent travailler chez nous pour s'assurer un complément de revenus, poursuit-il. Ce sont des personnels expérimentés mais nous devons tenir compte, dans leurs rémunérations, de leurs vingt-cinq à trente années d'ancienneté. Pour les établissements, c'est un coût supplémentaire. »

IMPACT SUR LES COÛTS

Michèle Delaunay a également annoncé que cette année, 140 millions d'euros seront consacrés à un plan d'aide à l'investissement dans les maisons de retraite publiques et associatives. « Ces crédits permettront par exemple de faire des travaux de rénovation ou de transformer des chambres de deux lits en chambres à un lit », a précisé la ministre, en ajoutant que ces crédits auront aussi un impact sur le reste à charge pour les familles.

« Prenons l'exemple d'un établissement qui facture un prix de journée de 50 €. S'il engage des investissements importants, il risque de devoir augmenter de 10 € son tarif quotidien. Grâce aux crédits que nous engageons aujourd'hui, ce sont 3 €, en moins, par jour, qui seront versés par les familles. Soit près de 1 000 € par an », souligne Michèle Delaunay.

PIERRE BIENVAULT

Les maisons de retraite, un luxe pour les Français ? ▶

Réagissez 0 commentaire

S'identifier pour écrire des commentaires.

Réagissez 0 commentaire

S'identifier pour écrire des commentaires.